

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 Mai 2026
N°31

OBJET : Création d'une zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) dans la baie de Sagone

Date de la Convocation :
18/05/2026

L'An deux mille vingt-six, le vendredi 22 mai, à 17 heures, Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Carole FIORI, Maire.

Nombres de Conseillers
En exercice : 15

Nombre de membres
Présents : 12

Nombre de votants : 15

ETAIENT PRESENTS : Madame FIORI Carole, Madame LIBONATI Julie, Monsieur LECA Joseph, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Madame ALFONSI Noelle, Monsieur Francois DANIELLI, Madame Fabienne CERVIOTTI, Monsieur TORRE Xavier, Madame ACCARDO Laurianne, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame CASASUS Danielle, Monsieur FLORY Jean-Paul.

Quorum : 08

Secrétaire de séance :
Mme Julie LIBONATI.

ETAIENT REPRESENTES : Monsieur Frederic LECA donne procuration à Monsieur Joseph LECA, Madame Andrea LACOSTENE donne procuration à Mme Julie LIBONATI, Monsieur Jean-Louis PASSALACQUA donne procuration à Monsieur Antoine ALZAPIEDI.

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de créer une Zone de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) dans la baie de Sagone afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.

Elle explique qu'il convient de lancer une étude de faisabilité préalable à la mise en place de cette zone.

Madame le Maire précise qu'une Zone de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) consiste à délimiter et à aménager, sur le domaine public maritime, une aire d'accueil et de stationnement temporaires pour les navires et bateaux, au moyen d'installations adaptées garantissant la préservation du site.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

DÉCIDE

Article 1 : De donner un avis favorable à la création d'une Zone de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) dans la baie de Sagone.

Article 2 : D'approuver le lancement d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de cette ZMEL.

Article 3 : D'autoriser Madame la Maire à signer tous actes et tous documents se rapportant à cette affaire.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa publication. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi par voie dématérialisée via le site « Télérécours citoyens », accessible depuis l'adresse suivante : <https://citoyens.telerecours.fr/>. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

Carole FIORI